



## LOCATION 2024

- Pré réservation par mail en envoyant le bon de réservation (page 2) sur [ddpp-asma49@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:ddpp-asma49@maine-et-loire.gouv.fr)
- Préciser le nom de famille dans le sujet du mail
- Après confirmation par mail, le bon de réservation est transmis à réception du dossier complet par courrier (Virement ou Chèque à l'ordre de l'Asma 49 ou chèques vacances + copie du dernier avis d'imposition pour le calcul du Quotient Familial (QF) (uniquement pour les QF 1 et QF 2).

### ATTENTION LOCATION UNIQUEMENT A LA SEMAINE

Vous partez...	1 Tarifs selon tranche QF <b>LOGEMENT 2 CHAMBRES</b>	2 Tarifs selon tranche QF <b>LOGEMENT 3 CHAMBRES</b>
<b>(A)</b> - <b>Hors vacances scolaires</b> : de l'ouverture des campings jusqu'au 22 juin 2024 et du 07 septembre 2024 jusqu'à la fermeture des campings	QF 1 : 40 € QF 2 : 80 € QF 3 : 120 €	QF 1 : 90 € QF 2 : 130 € QF 3 : 170 €
<b>(B)</b> - <b>Pendant les vacances scolaires</b> du 20 avril au 6 mai 2024 - Pour la semaine du 22 juin au 06 juillet 2024 et du 31 août au 07 septembre	QF 1 : 70 € QF 2 : 110 € QF 3 : 150 €	QF 1 : 120 € QF 2 : 160 € QF 3 : 190 €

#### En supplément :

- + 80 € : pour les destinations spécifiques : La Boutinardière (44), Le camp du Soleil (17), Le vieux port (40) La sirène (66) , Le clos du Rhône (13) ainsi que les destinations vers la Corse.
- + 50 € pour les séjours non subventionnés

Les prix ne comprennent pas la taxe de séjour, la fourniture des draps et autres suppléments (caution etc.). **Les animaux sont acceptés sous certaines conditions et dans certains établissements (voir sur site des campings demandés).**

Nous vous invitons à bien vérifier le type d'hébergement, sa capacité ainsi que le nombre de personnes autorisées dans l'hébergement (aucune personne supplémentaire ne sera acceptée). **Une seule semaine subventionnée.**



**FICHE DE PRE – RÉSERVATION**

**(pré réservation à transmettre par courriel) à :**

**ddpp-asma49@maine-et-loire.gouv.fr**

**Préciser le nom de l'adhérent(e)** .....

et cochez l'organisme employeur de l'adhérent(e)

(pour les retraités merci de préciser l'organisme dont vous dépendiez) :

- INSTITUT AGRO     ANSES     DDPP     DDT     DRAAF/SRAL
- EPLEFPA Le Fresne     EPLEFPA Montreuil Bellay     CFPPA Segré     IFCE
- HARAS     POLLENIZ     RETRAITE
- Tarif hors subvention : INRA, externe (non rémunérés par le Ministère de l'Agriculture)

Adresse personnelle : .....

Code Postal : .....Ville : .....

Tél. fixe ou portable : .....Tél.bureau : .....

Adresse mél personnelle ou professionnelle : .....

N° plaque d'immatriculation véhicule : .....

	Camping/ Nom et numéro du Département	Date arrivée	Date de départ	Location 2 chambres	Location 3 chambres
1 <sup>er</sup> choix				<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui
2 <sup>ème</sup> choix				<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui
3 <sup>ème</sup> choix				<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui

**Coordonnées des personnes à inscrire (seules les personnes inscrites pourront accéder à la réservation) :**

	Noms	Prénoms	Date de naissance	Lien de parenté
1				
2				
3				
4				
5				
6				

**Règlement :**

<b>N° QF (selon calcul décrit en page 3):</b>	<b>A : Prix du séjour</b>	=..... EUROS
<b>Justificatifs obligatoires pour le QF 1 et QF 2</b>	<b>B : Destinations spécifiques</b> <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui	= + 80    EUROS
	<b>C : séjour non subventionné</b> <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui	= + 50    EUROS
<b>TOTAL</b>	<b>A+B+C = ..... EUROS</b>	

**Date :**

**Signature :**

### 1) calcul du QF

#### Grille des QF

QF 1 :	de 0 à 724 €
QF 2 :	de 725 à 953 €
QF 3 :	954 € et plus

#### Comment calculer votre QF ?

**Rappel :** Les tarifs des séjours sont calculés selon le QF pour les agents relevant de l'ASMA, leur conjoint ou concubin, leurs enfants fiscalement à charge. Pour les personnes seules n'ayant qu'une part fiscale, rajouter 1/4 de part c'est-à-dire, diviser le R par 15.

$$\text{QF} = \frac{\text{R}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

R = Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition

### 2) Modalités d'inscription

#### Pour vous inscrire:

- Transmettre par mail, le **bon de réservation (page 2) et la copie du revenu fiscal de référence en cas de QF 1 ou QF 2**
- si possible indiquer plusieurs sites, ou plusieurs dates sur le bon de réservation
- Séjour non subventionné à préciser dans la demande par mail et sur la partie règlement de la page 2

### 3) paiement

- Après acceptation par mail de votre demande, vous avez la possibilité de payer votre séjour :
  - par virement (en indiquant dans l'intitulé des virements « location ASMA », « nom de famille » et « structure » ). Un RIB/IBAN de l'Asma 49 sera joint au mail d'acceptation de votre demande,
  - par chèque ou chèques vacances,

En mentionnant sur l'enveloppe **«PERSONNEL – CONFIDENTIEL » :**

**DDPP du Maine et Loire**  
**A l'attention de SILLÉ Sophie -ASMA 49**  
**Service SSA - Cité administrative - bât P -**  
**49047 ANGERS Cedex 01**

- Le bon d'échange vous sera transmis à réception du règlement.

### 3) Points divers

- Les réservations incomplètes seront refusées
- Annulation possible sans conditions 25 jours avant la date départ et avec justificatif 1 semaine avant (dans le cas contraire le séjour ne sera pas remboursé).
- Paiement possible par virement ou chèque. Les chèques vacances sont acceptés.

